

Compte rendu de la séance du mardi 12 avril 2022

Secrétaire de la séance : Jessica Navaud

Visio : Clémentine Denis

Ordre du jour:

- Projet achat et travaux miellerie/laboratoire/épicerie ;
- Vote des taux des impôts directs ;
- Vote des budgets 2022 (commune, assainissement et photovoltaïque) ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Vote du budget primitif - st sornin (DE 2022 015)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Sornin,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Sornin pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 306 541.06 Euros

En dépenses à la somme de : 1 306 541.06 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	228 300.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	239 000.00
014	Atténuations de produits	26 540.00
65	Autres charges de gestion courante	87 500.00
66	Charges financières	16 000.00
023	Virement à la section d'investissement	105 919.66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 280.34
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		704 540.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	500.27
70	Produits des services, du domaine, vente	32 268.00
73	Impôts et taxes	199 226.96
74	Dotations et participations	161 013.00
75	Autres produits de gestion courante	50 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	261 531.77
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		704 540.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00
21	Immobilisations corporelles	431 800.00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	90 701.06
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		602 001.06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	391 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 800.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	97 501.06
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	105 919.66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 280.34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		602 001.06

ADOPTE A 13 voix pour et 2 abstentions.

Vote du budget primitif - ass st sornin (DE 2022 017)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Sornin,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Sornin pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 182 857.49 Euros

En dépenses à la somme de : 182 857.49 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	54 538.66
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 000.00
014	Atténuations de produits	6 000.00
65	Autres charges de gestion courante	3 000.00
66	Charges financières	859.49
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	6 496.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 603.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		127 497.15

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	34 000.00
75	Autres produits de gestion courante	300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 099.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	61 098.15
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		127 497.15

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 099.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 261.34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		55 360.34

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 261.34
021	Virement de la section de fonctionnement	6 496.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 603.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		55 360.34

ADOPTE A LA MAJORITE**Vote du budget primitif - panneaux photovoltaïques (DE 2022 019)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Saint Sornin,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Sornin pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 73 000.00 Euros

En dépenses à la somme de : 73 000.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 000.00
66	Charges financières	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	5 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
77	Produits exceptionnels	8 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	63 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		65 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		65 000.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote des taux des taxes directes locales (DE 2022 020)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020 les collectivités ne doivent plus délibérer sur le taux de la taxe d'habitation.

Il annonce les bases d'imposition prévisionnelles pur l'année 2022 des taxes directes locales et les taux de 2021.

Taxe foncière bâti : 33.16%
Taxe foncière non bâti : 42.23%

Résolution :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2022, soit :

Taxe foncière bâti : 33.16%
Taxe foncière non bâti : 42.23%

Acquisition d'un bâtiment en vue de l'installation de 2 artisans et d'un commerçant (DE 2022 021)

Exposé :

Monsieur le Maire expose que suite aux débats du conseil municipal relatifs à l'installation d'artisans et commerçant sur la commune, il y a lieu de finaliser l'achat du bâtiment propriété de M. Agard Rémy.

Ce bâtiment est cadastré en section D numéro 1709 d'une superficie de 563 m2.

Le montant de l'achat a été fixé à 80 000€ hors frais notariés qui seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de mener à bien cette acquisition.

Résolution :

Le Conseil Municipal à 11 voix pour et 3 abstentions :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition de la parcelle cadastrée en section D numéro 1709 d'une superficie de 563m2 pour un montant de 80 000€ ;
- Décide de prendre en charge les frais afférents à cette transaction ;

- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022 ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Questions diverses :

- Acquisition d'un bâtiment en vue de l'installation d'entreprises :

Certains membres du CM font part de leurs craintes concernant, d'une part la viabilité des entreprises qui vont s'installer dans les locaux réhabilités par la commune et d'autre part du report de certains projets que ce nouveau financement pourrait occasionner.

Ne serait-il pas judicieux de solliciter des subventions pour ce projet notamment le FEDER?

Par ailleurs, reporter sur un autre exercice le projet de la desserte de la Route des Bouèges, risque d'occasionner des dégâts sur la voie communale qui est, pour le moment, le seul accès à la zone économique.

Enfin, le CM souhaite une réponse officielle de la CDC sur la demande d'aide au financement de la desserte restée sans réponse à ce jour.

- Accueil d'une famille Ukrainienne :

L'hébergement d'urgence accueille une famille de 3 personnes depuis le 7 avril. L'engagement de la commune est un accueil d'une durée comprise entre 6 mois et 1 an.

Les démarches administratives sont en cours pour l'ouverture d'un compte bancaire et pour l'obtention de papiers leur octroyant des droits de séjours et de travail. La famille souhaite travailler notamment dans le domaine de l'agriculture. Deux vélos vont leur être prêtés afin de faciliter leurs déplacements.

- Cidil :

Plusieurs projets sont à l'étude. Dossier à suivre.

Divers :

- Un agent va partir en retraite en 2023. Une réflexion va être engagée pour son éventuel remplacement.

- Cérémonie du 8 mai : Les enfants du CMJ vont lire un poème sur la paix. Ils participeront également aux élections législatives.